ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

documentalistes

Question écrite n° 38892

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la place des documentalistes dans la fonction publique territoriale. Alors que l'accès à un tel emploi est possible par le biais du concours de bibliothécaire territorial, option documentation, il semble que la plupart des collectivités territoriales n'a pas recours à ce concours et préfère d'autres voies de recrutement pourtant moins bien adaptées. Cette situation a pour conséquence de priver de débouchés les lauréats du concours de bibliothécaire territorial, option documentation, et fait douter de la reconnaissance de leur diplôme. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisageables pour garantir une meilleure reconnaissance de ce diplôme.

Données clés

Auteur : M. Patrick Delnatte
Circonscription : Nord (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38892
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3410